

Intérim et 13ème mois, méthode de calcul

Par eliott46, le 08/04/2012 à 18:10

Bonjour,

Je suis intérimaire contrat signé au mois sur la base 35H/semaine.

Dans les clauses figure : 13ème mois 1.20€ de l'heure.

Janvier 167 H travaillées[s][/s]

Fiche de paie : 13ème mois 152H X 1.20€

Février 142 H tavaillées[s][/s] Fiche de paie : 142H X 1.20€

Pourquoi cette limitation à la hausse ?

Puis-je contester cette manière de calculer ?

Sur quels textes m'appuyer?

Merci des réponses.

Par pat76, le 10/04/2012 à 15:40

Bonjour

Vous avez consulté votre convention collective?

Par biche33, le 29/10/2013 à 13:53

Bonjour,

Le 13ème mois n'est pas calculé sur les heures supplémentaires, ce qui explique qu'il soit borné à 151.67h par mois.

Cdlt

Par aladin192, le 16/11/2016 à 20:51

bonjour.

je suis intérimaire depuis 27/09/15 jusqu'à l'heure actuelle.

j'ai arreter du 02/05 au 20/06.

mon agence d'intérim me fait part de non droit au 13e mois sous réserve que je n'ai pas fait 12mois consécutif

ece normal et ai-je le droit à mon 13e mois.

cordialement.